



Validité du "Certificat restreint de radiotéléphoniste du service maritime mobile (valable à bord d'un yacht)" - Location des yachts en Croatie

Changements essentiels apportés au service radio mobile maritime lors de l'introduction du GMDSS

Le 1^{er} février 1999, le nouveau système mondial de détresse et de sécurité en mer (Global Maritime Distress and Safety System, GMDSS), développé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a été introduit au niveau international. Entre autres choses, ce système a pour conséquence que les processus de déroulement du trafic de détresse, d'urgence et de sécurité ont changé en profondeur.

Pour participer au GMDSS, de nouvelles installations radio ont été développées. Elles sont équipées d'un contrôleur d'appel sélectif numérique ASN (DSC - Digital Selective Calling). Ces contrôleurs permettent notamment d'initialiser des alertes de détresse, des alertes d'urgence et de sécurité, mais aussi d'appeler une station côtière ou d'autres bateaux simplement en appuyant sur un bouton. L'émission des alarmes et des appels ce fait en mode numérique. Après cette émission numérique, les messages et les informations sont transmis sous forme vocale.

Nouveaux certificats de capacité pour opérer des installations conformes au GMDSS

A cause des changements essentiels apportés par l'introduction du GMDSS, de nouveaux certificats de capacité ont été créés pour opérer des installations conformes au GMDSS à bord des bateaux pour lesquels une installation radio n'est pas obligatoire. Les exigences d'examen sont définies dans la résolution 343 de la Conférence Mondiale Radio 1997 (WRC-97).

En accord avec cette résolution, l'OFCOM organise les examens à passer pour obtenir "le certificat général d'opérateur pour la navigation de plaisance" (Long Range Certificate - LRC), introduit en 2001, ou pour obtenir le "certificat restreint d'opérateur pour la navigation de plaisance" (Short Range Certificate - SRC), depuis 2002. Les deux certificats sont reconnus au niveau international.

Le SRC autorise son titulaire à opérer des installations VHF avec ou sans DSC et des installations Inmarsat-C; le LRC autorise son titulaire à opérer des installations VHF, des installations à ondes hectométriques et à ondes courtes avec ou sans DSC ainsi que des installations Inmarsat-C.

En plus, le certificat ROC, octroyé en Suisse de 1998 à 2002, autorise son titulaire à opérer des installations VHF avec ou sans DSC et des installations à ondes hectométriques et à ondes courtes sans DSC.

Et le certificat "RT" ?

Le "certificat restreint de radiotéléphoniste du service maritime mobile (valable à bord d'un yacht)" souvent aussi nommé "certificat RT", qui a été introduit en Suisse 1971, ne peut pas être reconnu ni en Suisse ni au niveau international pour opérer des installations conformes au GMDSS et des installations Inmarsat C. Il reste valable seulement pour opérer des installations VHF, à ondes hectométriques et à onde courtes sans DSC.

Validité du "Certificat restreint de radiotéléphoniste du service maritime mobile (valable à bord d'un yacht)" - Location des yachts en Croatie

Important pour les propriétaires d'un bateau de plaisance

Sur le marché européen il n'y a presque plus d'autres appareils que ceux qui sont conformes au GMDSS pour la navigation de plaisance, spécialement ceux qui travaillent sur les ondes VHF. De plus en plus, il y a aussi des installations à ondes hectométriques et à ondes courtes avec DSC sur le marché.

L'OFCOM ne peut pas octroyer une concession aux propriétaires d'un bateau de plaisance qui veulent remplacer une installation sans DSC par une installation conforme au GMDSS s'ils ne sont pas titulaires d'un certificat de capacité GMDSS. Nous recommandons donc de passer l'examen correspondant avant un éventuel changement d'appareils.

Important pour les locataires de bateaux

La plupart de yachts à louer sont encore équipés avec un appareil VHF simple sans DSC. Pour opérer ces appareils, le "Certificat RT" reste toujours valable.

A cause du développement du marché des appareils, on doit supposer que des bateaux à louer nouvellement mis en service seront de plus en plus équipés avec des appareils avec DSC.

Location de yachts en Croatie - Obligation d'avoir un certificat de capacité pour la radiotéléphonie

Lors de la location d'un yacht, la Croatie exige que le skipper ou un membre d'équipage soit titulaire d'un certificat de capacité pour la radiotéléphonie.

Il est possible d'acquérir un certificat de capacité pour la radiotéléphonie en Croatie. Mais celui-ci n'est valable que dans les eaux croates et il n'est pas conforme aux normes internationales. Il n'est donc pas reconnu ni en Suisse ni dans la plupart des pays européens. Il est aussi possible de suivre une formation pour obtenir le SRC suivi de l'examen en Croatie.

L'OFCOM recommande aux personnes qui planifient de louer un yacht en Croatie, de passer un examen pour obtenir un certificat GMDSS assez longtemps à l'avance.

D'autres informations

D'autres informations concernant les examens pour la radiotéléphonie se trouvent sur le site internet de l'OFCOM sous **www.ofcom.admin.ch**.

D'autres renseignements sur le thème des examens pour obtenir un certificat de capacité pour le service mobile maritime organisés à l'OFCOM :

Andreas Hager

tél. : +41 58 460 58 24

e-mail : andreas.hager@bakom.admin.ch